

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continus  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN ..... 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE ..... 20 c.	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Août — Une explosion produite dans l'un des appareils des machines du nouveau cuirassé le *Magenta*, en vue de Toulon, blesse huit personnes, dont trois grièvement.

— Le maire d'Aigues-Mortes, dans le but de mettre fin aux troubles survenus entre ouvriers italiens et français, publie une proclamation annonçant que tout travail est retiré aux ouvriers de nationalité étrangère, afin de sauvegarder les intérêts des ouvriers français.

19 Août — Obsèques du docteur Charcot, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine, membre de l'académie de médecine, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, commandeur de la légion d'honneur.

20 Août — Elections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés.

Les résultats connus sont les suivants :

Républicains élus .....	310
Ralliés.....	14
Conservateurs.....	60
Ballottages.....	158
Total.....	572

21 Août — Ouverture de la session ordinaire des Conseillers généraux.

22 Août — Les événements d'Aigues-Mortes donnent lieu à de graves manifestations en Italie, à des échanges de notes diplomatiques entre la France et l'Italie et aussi à la suspension du maire d'Aigues-Mortes.

23 Août — La police procède à Aigues-Mortes, à l'arrestation de sept individus signalés comme étant gravement compromis dans la récente émeute.

— Vif incident à la séance du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, entre MM. Pinault et le Hérisse. A la sortie, ce dernier frappe M. Pinault d'un violent coup de canne au front et le blesse assez grièvement.

24 Août — Un incendio considérable ravage depuis trois jours le territoire de plusieurs communes du département des Landes et cause la ruine des habitants de cette malheureuse région. Les pertes sont évaluées à plus d'un million.

## CHRONIQUE LOCALE

### SAINT-MARD

Les membres démissionnaires de la municipalité de Saint-Mard nous adressent la note suivante avec prière d'insérer :

« La Petite Gazette » a publié deux

notes sur les incidents qui ont suivi la distribution des prix de Saint-Mard.

Les conseillers municipaux démissionnaires protestent contre l'exactitude des faits avancés par le Briard et qui se sont passés en partie avant l'arrivée du signataire de la lettre.

Les honorables témoins de l'entrevue de M. le Conseiller général et de M. le maire de St-Mard affirment que M. Sainte-Beuve a salué poliment M. Moquet.

De même au départ aucun de nous ne se rappelle avoir entendu l'adieu auquel, dit-on, il n'aurait pas été répondu.

Les conseillers municipaux démissionnaires

— La fête annuelle de la gare de Dammartin-Juilly est fixée au dimanche 3 septembre prochain.

Le programme de cette fête comprend toutes espèces de divertissements publics : chevaux de bois — jeux de courses. — tirs au pistolet, au fusil et à la carabine, — chemin de fer etc.

Le soir, grand bal sous la tente brillamment décorée de M. Petit.

Bon orchestre et brillante illumination.

#### OTHIS

Le référendum dont il a été tant de fois question en ces dernières années, vient d'être mis en usage pour la première fois, peut-être, depuis un siècle, dans la commune d'Othis, qui se compose, comme on sait, du hameau de Beaumarchais et du chef-lieu de la commune.

Il y a quelques mois, un habitant de Beaumarchais, M. Franche, léguait en mourant à la commune d'Othis, sa maison d'habitation, sous la condition qu'après le décès de deux usufruitiers qu'il avait désignés, cet immeuble se-

rait transformé en école mixte, pour les enfants de Beaumarchais.

Ce legs dont la valeur totale peut être de cinq ou six mille francs serait grevé, par avance, au cas où il serait accepté, de frais de succession évalués à environ six cents francs ; la commune aurait en plus, à sa charge, l'entretien des bâtiments pendant la durée de la vie des usufruitiers.

Or, comme pour ces diverses raisons la municipalité d'Othis n'a pas voulu assumer la responsabilité d'une affaire qui, si avantageuse quelle puisse paraître à première vue, peut devenir onéreuse à la commune, M. le maire d'Othis a eu recours à une consultation de la population entière, autrement dit au référendum.

La population entière de Beaumarchais s'est prononcée pour l'acceptation du legs et l'établissement d'une école dans l'immeuble légué par M. Franche ; la population d'Othis s'est montrée d'un avis contraire. Le conseil municipal, composé de six membres appartenant au hameau de Beaumarchais a imité l'exemple des habitants et il en a été de même de ceux d'Othis qui ne sont pas d'avis d'accepter la donation de M. Franche.

Il est à souhaiter, cependant, que le hameau de Beaumarchais qui comprend une population relativement importante soit bientôt pourvu d'une école, car, se trouvant à 2 kil. de l'école communale, on comprend aisément les inconvénients qui pendant la mauvaise saison, résultent de cet éloignement.

#### VILLENEUVE

Mercredi dernier un enfant de deux ou trois ans, petit-fils de M. Chevance, jouait sur le bord du fossé du lavoir pendant que sa mère était occupée à laver. Lorsque tout à coup, le pied lui

manqua et il tomba à l'eau. Fort heureusement, il put être repêché de suite et en fut quitte pour un plongeon qui aurait pu lui coûter la vie.

— Cette commune a enfin obtenu gain de cause en ce qui concerne son service postal.

Incessamment, la commune de Villemeuve sera détachée du bureau de Poste du Mesnil-Amelot pour être desservie par le bureau de Dammartin.

« Patience et longueur de temps  
« Font plus que force ni que rage.

#### MAUREGARD

Mauregard est un pays où le gibier est bien gardé et où il ne fait même pas bon d'être soupçonné de braconnage, surtout à l'approche de l'ouverture de la chasse, comme cela est arrivé dernièrement au sieur Daumont Louis Auguste, manouvrier, alors occupé à des travaux de fauchage pour le compte de M. Francart.

Dans la soirée de Mardi dernier, le sieur Daumont qui se promettait de prendre son travail de grand matin, quittait l'auberge de M. Desjardins vers dix heures du soir et allait coucher dans le champ qu'il devait faucher.

Il s'endormit au pied d'un arbre, ayant sa faulx à son côté, lorsque vers une heure du matin, cinq gardes passèrent en cet endroit et aperçurent Daumont, ronflant comme un bienheureux.

L'un des gardes, armé d'une espèce de pic, s'avança vers le dormeur et se mit en devoir de le réveiller en le chatouillant à l'aide de son bâton ferré.

Réveillé en sursaut, Daumont qui ne saurait passer pour un poltron, s'élança sur sa faulx et se mit si bien en état de se défendre, que tous les gardes s'enfuirent laissant leur arme sur

le champ de bataille.

Menaçé d'une poursuite judiciaire pour rébellion contre les agents de l'autorité, Daumont appuie sa défense sur deux points : sa faulx, qui l'a débarrassé de ses agresseurs et son droit, qui l'autorise, quand bon lui semble, à coucher à la belle étoile.

#### SEVRAN-LIVRY

Un soldat du 156<sup>e</sup> d'infanterie, nommé Holzocon René, en garnison à Sevrans-Livry, avait pris par erreur à la gare du Nord un train direct ne s'arrêtant pas dans cette localité.

Craignant d'être puni, il s'est élancé sur la voie, au passage de la station, du wagon où il se trouvait. Le choc fut tellement violent qu'il resta abasourdi.

A ce moment arrivait dans l'autre sens un train qui lui broya la tête. La mort a été instantanée.

#### MORTEFONTAINE

Le 14 courant, vers le soir, un sieur Benoit Guilhain, carrier, pris de boisson, s'est jeté sur le nommé Brunson, logeur à Montaby, l'a renversé par terre, et comme la femme de ce dernier intervenait, l'ivrogne lui lança un coup de poing qui lui a brisé une boucle d'oreilles. Saisissant cette femme il lui déchira sa robe ; puis brisa un litre de vin sur la table. Ce bel exploit cause aux époux Brunson un dommage évalué à 25 fr. Guillain, revenu à la raison, désintéressa les victimes de ses brutalités : alors celles-ci retirèrent leur plainte ; néanmoins, procès-verbal a été dressé. (Journal de Senlis)

#### SAINT-SOUPPLETS

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné mercredi dernier à 2 mois de prison un sujet belge Van Derexuy :

se Charles, âgé de 28 ans, ouvrier agricole, qui, le 2 août dernier, étant allé avec un de ses camarades chez un horloger, M. Minot, avait dérobé une montre appartenant à celui-ci.

#### VER

Un charretier de M. Bingaud, le nommé Margotteau, âgé de 25 ans, demeurant à Ver, se disposait, le 16 août vers 5 heures du matin, à monter sur son cheval de devant attelé à une voiture, lorsque cet animal se retournant brusquement, lui lança une ruade qui l'atteignit à la tête et l'étendit sur le sol, horriblement blessé. Ramené dans le plus pitoyable état, et sans connaissance, le jeune homme expira dans la journée.

#### Nouveaux projets de tramway

*de Paris à Dammartin,  
de Paris à Meaux par Claye, etc.*

En attendant que nous soyons définitivement fixés sur les chances de succès que présente le projet de tramway à vapeur de Meaux à Survilliers, par Dammartin projet qui, comme on sait doit être présenté et défendu d'un moment à l'autre devant notre assemblée départementale, nous avons à revenir sur le projet déjà ancien, d'une autre ligne de tramway à vapeur allant de Paris à Dammartin, par Gonesse, Roissy, le Mesnil-Amelot, etc.

Il paraît que la société qui a étudié ce projet vers l'année 1885, vient de se constituer définitivement, au capital de 60,000 fr. et a établi son siège 69 avenue d'Orléans, à Paris.

Les trois lignes projetées et remises de nouveau à l'étude pour en suivre activement la réalisation, sont :

1° Une ligne allant des halles centrales de Paris à Chantilly, par Saint-Denis Pierrefite, Villiers le-Bel, Ecouen, etc.

2° Une ligne allant des halles de Paris à Dammartin, par Stains, Gonesse, etc.

3° Une ligne allant des halles centrales de Paris à Meaux, par Pantin, Bondy, le Raincy Livry, Claye, etc.

La société parisienne d'études de tramways comprend dans son conseil d'administration :

1° M. Billéma, ingénieur, demeurant à Paris, Boulevard Saint-Michel, 63 ;

2° M. Paul Berger, ingénieur-géomètre, demeurant à Paris, rue d'Alésia, 151 ;

3° M. Ernest Berger, ingénieur-géomètre, demeurant à Paris, rue Dorian.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions et des travaux ayant trait à ces nouvelles lignes ferrées qui intéressent si vivement le commerce et l'industrie de notre région.

#### Les Elections Législatives

*arrondissement de Senlis (Oise)*

Electeurs inscrits. . . . . 25,064

Votants . . . . . 18,174

M. Gaillard, député sortant républicain. . . . . 12,635 voix

M. Grison Poncelet . . . . . 135 "

Bulletins blancs ou nuls 5,404 "

M. Gaillard, élu

*Arrondissement de Meaux (S. et M.)*

Electeurs inscrits. . . . . 26,318

Votants. . . . . 20,293

M. Prevet député sortant 5.783 voix

M. Derveloy conseiller général du canton de Claye. . . . . 10'169 "

M. Moustier c. g. du canton de Crécy. . . . . 3.878 "

M. Derveloy élu

Quoiqu'on dise et quoiqu'on fas-

se, le suffrage universel a parlé d'une façon impérative et il n'y a qu'à s'incliner devant sa décision, si bizarre et si extraordinaire qu'elle puisse paraître à tous ceux qui, dans l'arrondissement de Meaux, croyaient que l'autorité incontestable et l'activité incontestée de M. Prevet étaient une garantie suffisante pour assurer sa réélection.

Qu'on nous permette, après avoir rendu hommage à l'ancien député de Meaux, pour les services qu'il a rendus à son arrondissement au cours des deux législatures qu'il a si brillamment remplies, d'accorder aussi quelque crédit à son successeur, que nous serons à même de juger à l'œuvre et qui, si nous en croyons un grand nombre d'habitants de son canton, est entièrement disposé à apporter dans l'accomplissement de son mandat de député, toute l'activité, la prudence et l'affabilité qu'il n'a cessé de déployer depuis qu'il a été appelé à l'honneur de représenter le canton de Claye au Conseil général.

#### FAITS DIVERS

##### UNE VILLE INCENDIÉE

La petite ville de Creussen, la plus vieille localité de la Fraconnoie supérieure, vient d'être détruite en grande partie par un incendie. Les enfants du sieur Weyh, facteur des postes, avaient joué avec des allumettes et mis le feu à la maison. Par suite du vent qui soufflait assez fort, le feu s'est communiqué aux maisons voisines, couvertes de bardeaux, et avant l'arrivée des pompiers des environs, toute la partie supérieure de la ville était en flammes.

Jusqu'à minuit le feu avait consumé 56 maisons, dont le bâtiment des pos-

tes, ainsi qu'un certain nombre d'étables et de granges. Un capitaine de pompiers a péri sous un mur qui s'est écroulé, un autre pompier est décédé le lendemain des suites de ses blessures. L'Hôtel de ville, la pharmacie, l'église et un monument historique important ont pu être préservés. La plupart des maisons appartenaient à de pauvres ouvriers et à des journaliers et ne sont pas assurés. Environ 300 personnes se trouvent sans abri.

#### UN PARI INSENSÉ

Un cuirassier en garnison à Riesenbourg, dans la Prusse occidentale, est devenu la victime d'une folle gageure. Il avait parié de boire deux litres d'eau-de-vie. Pendant l'expérience une apoplexie pulmonaire l'a foudroyé. Huit de ses camarades, qui avaient tenu ce pari, sont aux arrêts,

#### FONCTIONNAIRE OU OFFICIER MINISTÉRIEL

*(Suite et fin)*

Huissier est un mot dérivé du vieux terme huis (porte) par lequel on désignait certains officiers chargés de garder la porte ou l'entrée de certains lieux.

Autrefois à Rome, les huissiers étaient désignés sous les noms d'*apparitores, executores, statores, viatores cohortates*. On appelait aussi *accensi* ceux qui avertissaient le peuple de s'assembler, introduisaient les préteurs devant le préteur et commandaient le silence dans le prétoire.

En France, le mot huissier consacré par la nouvelle législation désigne les officiers ministériels exploitant près des tribunaux, soit qu'ils fassent le service de l'audience, soit qu'ils se bornent aux notifications ou exécutions.

Ceux que nous appelons actuellement huissiers ordinaires étaient alors

nommés sergents, (du mot *serviens*) homme de service et non des mots *serre-gens*, comme on l'a dit par abus d'un grotesque calembour.

Les conditions exigées pour la nomination des huissiers nous sont d'abord révélées par les lettres de Charles VI du 31 janvier 1402.

Elles indiquent qu'avant la réception des sergents, il sera fait information de leur *suffisance* et loyauté, mais ce qui établit bien que pour être suffisants, ils n'étaient pas tenus d'avoir des connaissances, c'est que 81 ans plus tard, les cahiers des Etats généraux demandèrent que les sergents sussent lire et écrire et mettre en *termes honnêtes* les citations de leurs exploits. L'édit de Charles VIII fit droit à ces doléances, du moins, quant aux sergents à cheval.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1535 fit, en outre défense au parlement de recevoir aucun pour huissier *s'il ne savait lire et écrire bonne lettre lisible et qu'il ne sût faire promptement les exploits de son estat.*

C'était là probablement des conditions trop rigoureuses pour le temps. En effet, l'ordonnance du 9 janvier 1563 se borna à défendre à toutes personnes qui ne pouvaient écrire leurs noms, « de s'entremettre de faire office d'huissier. »

Nous reconnaissons avec une vive satisfaction que depuis l'organisation et le service des huissiers ont laissé bien loin derrière eux, l'ordonnance de 1563.

La jurisprudence actuelle a, par différentes décisions reconnu la qualité de fonctionnaires publics aux huissiers. Ils sont certainement compris au nombre des fonctionnaires publics des agents ou préposés du gouvernement dont parle l'article 114 du code pénal, qui punit tout acte arbitraire ou attentatoire, soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques

des citoyens, ainsi que l'a reconnu d'ailleurs, un arrêt de la cour de cassation du 16 juillet 1812.

Nous pensons donc que les huissiers sont des fonctionnaires de l'ordre ministériel, et qu'on peut sans commettre d'hérésie, les désigner indifféremment sous le nom de fonctionnaires ou officiers publics.

X...

## LES GUÊPES

(Suite)

Les supports, d'une matière semblable à celle des gâteaux, forment de petites colonnes arrondies dont chacune d'elles tient au rayon supérieur et au rayon inférieur qui se trouvent également soutenus, suivant leur poids, par des liens qui les rattachent aux parois de l'enveloppe.

Détail curieux : les guêpes construisent dans le sens opposé aux règles ordinaires, c'est-à-dire la tête en bas, de sorte que la partie supérieure d'un guépier est celle qui repose le plus profondément dans le sol.

A peine terminé, le guépier reçoit la ponte des mères qui déposent un œuf dans chacune des cellules. Un quartier distinct est réservé aux œufs destinés à produire les ouvrières ; ceux des mâles et des femelles sont souvent entremêlés, mais toujours déposés dans des cellules particulières.

Huit jours après la ponte, cet œuf qui est blanc, transparent et légèrement allongé, donne naissance à une larve très vorace, à laquelle la mère est chargée de donner la pâture plusieurs fois par jour. Il est ordinaire qu'un nid de guêpes contienne quinze à seize mille de ces larves, ce qui donne à penser la quantité de nourriture qui leur est nécessaire.

Les larves croissent vite et leurs besoins augmentent en proportion de

leur développement. Au moment où leur métamorphose est sur le point de se produire, les larves sont assez grosses pour remplir leur cellule, leur tête apparaît à peu près complète et leur corps demeure revêtu d'une mince pellicule. Lorsqu'elles ont acquis leur complet développement, la nourriture leur est devenue inutile pour un certain temps et elles s'isolent des guêpes qui les ont élevées, en fermant l'orifice de leur cellule qu'elles tapissent d'une membrane soyeuse qui est bombée pour les cellules de femelles et d'ouvrières et plates pour les larves mâles.

Mise ainsi en clôture la larve se change bientôt en nymphe, reste quelque temps en cet état, puis, comme les abeilles, elle se débarrasse de la tunique dont ses organes sont encore enveloppés et prend la forme définitive d'insecte parfait ; il ne lui reste plus alors qu'à ouvrir sa prison dont elle ronge la fermeture à l'aide de ses mandibules.

Devenue libre, la guêpe ne tarde pas à prendre son essor ; les cellules vacantes sont alors nettoyées et aussitôt pourvues de nouveaux œufs dont l'évolution a lieu dans les mêmes conditions.

Les guêpes ne se contentent pas comme on pourrait le croire, de ronger les fruits et de sucer toutes les sucreries qui se trouvent à leur portée elles sont insectivores et carnassières. Aussi, n'est-il pas rare de les voir porter à leur guépier des insectes tout entiers ; la plupart du temps, elles n'en prennent que la partie inférieure et c'est ainsi qu'elles procèdent à l'égard des grosses mouches et surtout des abeilles auxquelles elles font une guerre acharnée. Une guêpe voit-elle une abeille chargée de butin et prête à rentrer au rucher, vite, elle l'attaque la précipite à terre et, à l'aide de ses mandibules elle s'efforce de séparer

le corselet du reste du corps, qu'elle emporte ensuite entre ses pattes. C'est de la même façon que les guêpes transportent à leur nid les provisions de viande qu'elles enlèvent chez les bouchers, après avoir rongé les côtés et le dessous du morceau convoité.

Chez les guêpes, les mâles, bien que plus actifs que ceux des abeilles, ne quittent pas le guépier ; ils sont chargés des soins de propreté et de menus travaux ayant pour effet d'assurer le fonctionnement régulier du service de la colonie.

Les ouvrières, seules, vont au dehors pour recueillir leur nourriture et faire des provisions qu'elles rapportent, pour être partagées entre les mâles et les mères qui, étant chargées de distribuer la nourriture des larves, en réservent la plus grande partie. Ces dernières ont aussi à assurer le développement de la colonie, au moyen de la ponte qui se continue sans interruption jusqu'à la mauvaise saison.

(à suivre) E. L.

### La réforme de l'orthographe.

Il se fait grand bruit dans la Prèce de réforme orthographique. M. Gréar s'est fait le champion de la réforme française et a voté dans une de ses dernières séances.

Après un débat très vif, dans lequel M. le duc d'Aumale a rompu de l'anse pour le maintien du statu quo, le scrutin a donné le vote de majorité sur dix académiciens présents.

Son Altesse vient de protester par lettre contre ce vote, estimant que la désignation de cet importance n'aurait pas dû être prise par un aussi petit nombre de membres.

### Quelques définitions d'actualité.

**Affiche.** Feuille de papier de couleur enduite de colles de chaque côté.

**Collèges électoraux.** Les seuls où on ait le droit de choisir ses maîtres.

**A CÉDER** pour raison de santé  
**BONNE CHARCUTERIE ET VINS**  
**A DAMMARTIN**  
S'adresser au bureau du Journal.

## A.V.I.S

Un **Instituteur** des environs  
de Dammartin désirerait avoir  
quelques **Pensionnaires** pour  
la rentrée de Septembre.

S'adresser au bureau du Journal.



# L. ETHIS

**HORLOGER, BIJOUTIER**  
à **DAMMARTIN, (S-&-M)**  
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-  
genture.

Pièces de précision — Remontage  
de pendules à l'année.

*Réparations garanties*

**PRIX MODÉRÉS**

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**  
On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
Madame Veuve Ethis

Imprimerie **E. LEMARIÉ** à Dammartin

## Chasse de 1893

Cartes — Règlements — Affiches — Car-  
nets à souches — Têtes de lettres pour so-  
ciétés de chasse, etc.

Manuel théorique et pratique destiné aux  
chasseurs, agriculteurs, magistrats, etc.

## DOMMAGES AUX CHAMPS

*Dégâts des lapins*

par **VALADON** et **ZURCHER**

1 Volume In 12..... 3 fr. 50

**PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS**

— **Papier d'Arménie** —

5 cent. la Pochette pour 12 usages  
Remise aux dépositaires

Librairie **E. LEMARIÉ**, à Dammartin

## Vient de Paraître

Promenades à travers la vallée du  
Grand Morin.

par **Georges HUSSON**

Ouvrage illustré de 144 gravures et  
accompagné d'un plan et d'une carte.

1 vol. in-8° de 292 pages..... 5 fr.

**ROMAN BRIARD**

Jacques **GERMAIN**

par François **DESCHAMPS**

1 volume grand in-16 ..... 3 fr. 50

## Gazette Anecdotique

*Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine*  
fondée en 1875

par **G. D'HEYLLI** et **D. FOUAUST**

UN AN : 12 FRANCS

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste  
**3 Rue des Beaux-Arts, Paris**

Librairie **E. LEMARIÉ** à Dammartin

La Librairie **GARNIER FRÈRES** vien  
de publier la *Carte du Royaume de Siam*,  
permettant de suivre les événements si  
intéressants qui s'y accomplissent.

Une feuille grand colombier, coloriée .... 2 fr.

En vente à la *Librairie E. Lemarié*.

## LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

*Organe des comices et syndicats agricoles et d*  
*sociétés horticoles de France.*

**PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS**

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et  
l'Administration à **M. FERN. MULLER**, Secré-  
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

**Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ**

Imp. **E. Lemarié**, Dammartin